

Soupçons autour des subsides à la Jeunesse

Quand la ministre Isabelle Simonis (PS) octroie 142 000 euros de subsides aux organisations de jeunesse sans suivre l'avis du secteur, des fédérations soupçonnent un partage politisé. Tensions en vue derrière le masque de la concertation.

Par Christophe Leroy

Le montant paraît plutôt modeste : 142 000 euros à peine sur l'enveloppe fermée de 15,67 millions d'euros que la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre aux organisations de jeunesse. Dans un secteur associatif où les moindres aléas financiers peuvent se traduire par des pertes d'emploi, ce maigre complément financier s'apparente pourtant à une denrée aussi rare que précieuse. Et le partage s'avère délicat pour les 92 organisations de jeunesse en Wallonie et à Bruxelles. La ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis (PS), a annoncé officiellement les modalités d'octroi le 7 avril dernier. Mais dans les coulisses, plusieurs fédérations du secteur s'interrogent sur une possible répartition arbitraire de la mise qui est en jeu.

Tout partait pourtant d'une bonne nouvelle. Ces 142 000 euros constituent, pour 2015, le solde du financement des organisations de jeunesse déjà reconues. Le montant permet donc d'apporter une bouffée d'oxygène à quelques associations supplémentaires. Sans y être contrainte, la ministre avait de-

mandé, entre autres, un avis à la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ), qui rassemble les cinq fédérations du secteur : la Confédération des organisations de jeunesse (COJ, pluraliste), Relie-f (pluraliste), ProJeuneS (socialiste), le Conseil de la jeunesse catholique (CJC) et l'asbl Jeunes et Libres (libérale). « A ce niveau, la concertation fonctionne », reconnaît Christophe Cocu, coordinateur de Relie-f.

Changement de cap

Malgré leurs sensibilités antagonistes, les fédérations s'étaient accordées sur une répartition plutôt équilibrée de ce subside complémentaire (*lire également le tableau page 33*) : un agrément, soit environ 85 000 euros, pour l'association Vacances vivantes, membre de la COJ, et cinq « montées de classe » à 12 000 euros pour des associations de tendances diverses (pluraliste, catholique, socialiste et libérale). Mais la ministre a finalement opté pour une autre répartition. Si l'agrément à Vacances vivantes est maintenu, les cinq montées de classe sont remplacées par un complément financier d'environ 55 000 euros à Promo Jeunes, permettant à cette dernière de bénéficier d'un agrément complet.

L'analyse de ce choix par d'autres fédérations est teintée d'amertume et de suspicions, même si l'opportunité de renforcer l'association promue n'est pas

remise en cause. Pourquoi la décision ministérielle diffère-t-elle à ce point des recommandations du secteur ? « En général, les précédents ministres avaient l'habitude de suivre l'avis de la CCOJ », fait remarquer un observateur avisé. C'est ce qu'Isabelle Simonis avait d'ailleurs fait en 2014, pour répartir adéquatement 13 nouveaux postes d'attachés pédagogiques entre les diverses mouvances. Mais pas cette fois-ci. Plusieurs fédérations font un parallèle avec la composition du cabinet de la ministre. Les trois membres issus du secteur qui y travaillent sont tous proches ou engagés dans une association affiliée à la COJ. Or, c'est la COJ qui sortirait largement gagnante de cette décision. Quant à l'association Promo Jeunes, elle hésiterait entre la COJ et la fédération socialiste ProJeuneS pour son affiliation. « Dans les deux cas, elle serait proche de la ministre », en déduit un acteur concurrent.

De son côté, le cabinet d'Isabelle Simonis réfute l'existence d'une logique partisane dans l'attribution de l'enveloppe. « La ministre a posé un choix stratégique pour structurer et pérenniser le secteur, plutôt que de faire du saupoudrage. C'est uniquement pour cette raison qu'elle n'a pas suivi l'avis de la CCOJ. Quant aux personnes qui composent le cabinet, elles ont été choisies pour leurs compétences. Le fait qu'elles proviennent d'associations proches de la COJ est un simple concours de circonstances », précise-t-il.

La note stratégique dans le viseur

La répartition de ce subside ne serait pas le seul élément « gênant », d'après d'autres fédérations. Elles épinglent également le contenu de la note d'orientation Jeunesse, principale feuille de route façonnant la politique qui sera menée par la ministre en la matière. « Cette note stratégique intègre quasiment 100 % des revendications formulées par la COJ dans son

mémorandum, observe un acteur de terrain. Et pas vraiment celles des autres fédérations. » Un interlocuteur cite comme exemple « l'ancrage local » que met en avant le document, dont la logique tendrait à favoriser les associations membres de la COJ. « Cela contribue à renforcer un déséquilibre, puisque la COJ est déjà la plus grande fédération du secteur. »

Le président de la fédération socialiste ProJeuneS, Carlos Crespo, se montre plus réservé quant aux conclusions à tirer de ces tractations diverses. « La décision de la ministre pour les agréments de 2015 ne va pas non plus dans notre sens, mais elle est défendable. La note stratégique est par ailleurs suffisamment vaste pour que toutes les fédérations puissent s'y retrouver. » Le cabinet de la ministre fait également part de sa surprise par rapport aux critiques visant cette note d'orientation. « Elle a justement été construite autour des recommandations du secteur. Elle a même été soumise à toutes les fédérations avant sa présentation au gouvernement, sans susciter une levée de boucliers. »

« Communication privilégiée pour certains »

Plusieurs acteurs regrettent enfin que le cabinet n'ait pas communiqué ouvertement sa position aux fédérations, alors que les associations retenues pour les agréments avaient déjà obtenu une confirmation officielle bien avant le courrier ministériel daté du 7 avril dernier. « Visiblement, certains bénéficient d'une communication privilégiée, analyse un président de fédération. Il y a trois semaines, le cabinet nous disait encore que rien n'était décidé, alors que l'information circulait déjà bel et bien dans les associations concernées. »

D'après le cabinet d'Isabelle Simonis, le retard dans la communication de la décision officielle, qui survient presque quatre mois après l'échéance légale, n'aura aucune incidence négative, vu l'effet rétroactif de cette annonce. Mais parmi les associations qui n'ont finalement pas obtenu leur montée de

classe, certaines s'estiment lésées, puisqu'elles avaient élaboré leur budget en intégrant le subside complémentaire qu'elles espéraient décrocher. Dans ce contexte de suspicions, les représentants les plus critiques annoncent une « vigilance renforcée » vis-à-vis de la mise en œuvre des objectifs définis par la ministre. Qui ne font d'ores et déjà pas l'unanimité. ●

RÉPARTITION DU FINANCEMENT NÉGOCIÉ POUR LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE			
PROPOSITION DU SECTEUR (CCOJ)			
Association	Statut négocié	Montant estimé	Fédération
Vacances vivantes	Agrément *	85000 €	COJ
BAO-jeunesse	Montée de classe	12000 €	Relie-f
Ecolo J	Montée de classe	12000 €	Relie-f
Philocité ou Jeunes FGTB	Montée de classe	12000 €	ProJeuneS
Jeunesse & Santé	Montée de classe	12000 €	CJC
Fédération nationale des patros	Montée de classe	12000 €	CJC
DÉCISION MINISTÉRIELLE FINALE			
Association	Statut négocié	Montant estimé	Fédération
Vacances vivantes	Agrément *	85000 €	COJ
Promo Jeunes	Complément pour agrément	55000 €	aucune
* Un agrément permet de financer un emploi supplémentaire et 30000 euros de frais de fonctionnement.			

SOURCES: FÉDÉRATIONS D'ORGANISATIONS DE JEUNESSE ET CABINET DE LA MINISTRE ISABELLE SIMONIS